

Avis appel d'offres n° 01 / 2022 pour la gestion, l'entretien, la maintenance et la construction d'une installation frigorifique du complexe d'abattage de BENGUERDANE

La Commune de Benguerdane se propose de lancer un Appel d'Offres pour Concession à procédures simplifiées pour la Gestion, l'Entretien, la Maintenance et la Construction d'une installation Frigorifique du Complexe d'Abattage de Benguerdane, et ce conformément aux clauses énoncées au Cahier des Charges de l'Appel d'Offres.

Les Entreprises Tunisiennes et étrangères et les Groupements solidaires d'entreprises désirant participer, peuvent retirer le dossier d'Appel d'Offres auprès du bureau d'ordre de la Commune de Benguerdane ou par courrier électronique après l'envoi d'une demande à l'adresse suivante : contact@commune-bengardene.gov.tn

L'Offre, en deux exemplaires (un « original » et un « copie ») peut être déposé directement au bureau d'ordre de la Commune de Benguerdane contre décharge ou envoyée par lettre recommandée ou par rapide poste, au nom de : **Monsieur le Président de la Commune de Benguerdane**, 33 Avenue 2 Mars 1934 Benguerdane 4160 - Gouvernorat de Médenine, (TUNISIE) et portant la mention « **Ne pas ouvrir; Appel d'Offres N° 01 /2022**, pour la Concession à procédures simplifiées pour la Gestion, l'Entretien, la Maintenance et la Construction d'une installation frigorifique du Complexe d'Abattage de Benguerdane.

Le dernier délai de réception des offres est le **06/12/2022 à 10h00** ; Le cachet du bureau d'ordre de la Commune de Benguerdane fait foi.

L'offre sera composée conformément à l'Article 10 du RAO et devra être remise dans une seule enveloppe extérieure fermée et contenant :

- L'enveloppe n°1 : les pièces administratives.
- L'enveloppe n°2 : fermée contenant l'offre technique.
- L'enveloppe n°3 : fermée contenant l'offre financière.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique le **06/12/2022 à 10h30** au siège de la commune de Benguerdane.

Toute offre parvenant après la date limite de remise des offres sera rejetée.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres durant une période de **Cent Vingt (120) jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.